



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

jeunes

Question écrite n° 120588

### Texte de la question

M. Jacques Valax attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur les autorisations d'ouverture des foyers de jeunes travailleurs. La loi HPST a omis de prévoir qui devait aujourd'hui déterminer ces autorisations. Cela se traduit par une incapacité d'ouverture alors même que la réponse aux besoins des jeunes en matière de socialisation par l'habitat est identifiée comme un enjeu déterminant pour la cohésion sociale de notre pays. Ce vide juridique bloque l'ouverture de nouveaux établissements. Il souhaiterait donc connaître les intentions du Gouvernement sur ce dossier.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jacques Valax](#)

**Circonscription :** Tarn (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 120588

**Rubrique :** Logement

**Ministère interrogé :** Travail, emploi et santé

**Ministère attributaire :** Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 25 octobre 2011, page 11275

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)